

## Règlement du Jeu Concours "Voyage Voyage" – Affichez-la

La société Lithur, SAS au capital de 500 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 988 573 960, dont le siège social est situé 4 Rue Félix Mangini, 69009 Lyon, organise un jeu concours intitulé "Voyage Voyage" dans le cadre de la vente en ligne d'affiches en édition limitée via le site [www.affichez-la.com](http://www.affichez-la.com)

### Article 1 – Objet du jeu

Le présent jeu est un jeu-concours avec obligation d'achat, organisé dans le but de faire gagner un lot à un participant ayant acheté une ou plusieurs affiches mises en vente sur le site [affichez-la.com](http://affichez-la.com)

### Article 2 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. La participation est automatique pour toute commande passée sur le site. Chaque achat d'une affiche donne droit à une participation au tirage au sort. 2 affiches achetées = 2 participations et ainsi de suite.

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation. La Société Organisatrice ne pourra pas procéder à l'envoi du lot ce qui entraînera la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du Jeu tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

La même sanction s'appliquera en cas de multi participations frauduleuses soit au-delà des limites définies dans le présent règlement. La Société Organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du Participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du Participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société Organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de heurter les consommateurs.

### Article 3 – Durée

Le jeu débute à compter de la mise en vente des affiches. Le tirage au sort interviendra dès que les 500 exemplaires auront été vendus, ou au plus tard dans un délai de six (6) mois à compter du début du jeu.

### Article 4 – Lot mis en jeu

Le lot à gagner est un sac Louis Vuitton Keepall 55 Bandoulière neuf d'une valeur indicative de 2 400 € TTC.

L'organisateur se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces ou en chèque. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

#### **Article 5 – Désignation du gagnant**

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants éligibles. Ce tirage au sort sera réalisé par un agent de depotjeux et aura lieu :

- soit une fois les 500 affiches vendues
- soit 6 mois après le début du jeu-concours

Le résultat de ce tirage au sort sera déposé auprès d'un huissier de justice.

#### **Article 6 – Modalités de remise du lot**

Le gagnant sera contacté par e-mail ou par téléphone aux coordonnées communiquées lors de sa commande. En l'absence de réponse dans un délai de 15 jours, le lot sera attribué à un autre participant tiré au sort.

**Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte** : (information par courriel) Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

#### **Article 7 – Limites de responsabilité**

La société Lithur ne saurait être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, le jeu devait être modifié, reporté ou annulé.

#### **Article 8 – Date de lancement**

Le présent jeu-concours débute le vendredi 8 août 2025.

#### **Article 9 – Données personnelles**

Les données collectées sont nécessaires pour gérer la participation au jeu. Elles sont traitées conformément à la politique de confidentialité du site. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à [hello@affichez-la.com](mailto:hello@affichez-la.com)  
Les données collectées dans le cadre du jeu concours seront conservées pendant une durée maximale de douze (12) mois à compter du tirage au sort, sauf obligation légale de conservation plus longue.

Elles ne seront ni cédées ni utilisées à des fins commerciales sans le consentement préalable du participant.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative et du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants...) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains.

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://www.affichez-la.com/politique-confidentialite>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

#### **Article 10 – Dépôt et consultation du règlement**

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **Article 11 – Droit de rétractation**

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, les participants disposent d'un délai de 14 jours à compter de la date d'achat pour exercer leur droit de rétractation et obtenir le remboursement de leur commande.

Afin de garantir l'équité du jeu, le tirage au sort interviendra uniquement après

l'expiration de tous les délais de rétractation ou le cas échéant, 14 jours après la fin du jeu, prévue au plus tard six (6) mois après le début du jeu.

Tout participant ayant exercé son droit de rétractation ne sera pas éligible au tirage au sort.

#### **Article 12 – Annonce du gagnant**

Avec l'accord du gagnant, la société Lithur pourra publier son prénom, l'initiale de son nom de famille ainsi que sa ville de résidence sur le site [www.affichez-la.com](http://www.affichez-la.com) et/ou sur ses réseaux sociaux officiels, dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort.

Si le gagnant ne souhaite pas que ses informations soient rendues publiques, il pourra en faire la demande explicite par e-mail à [hello@affichez-la.com](mailto:hello@affichez-la.com)